



CCMMEP

27 janvier 2023

Monsieur le Ministre,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, nous présentons tous nos meilleurs vœux pour 2023 à tous les membres du CCMMEP, anciens et nouveaux à qui nous souhaitons aussi la bienvenue. Que cette année soit fructueuse à toutes et à tous sur le plan personnel autant que dans l'exercice de nos missions syndicales respectives.

Le Spelc souhaiterait débiter cette nouvelle mandature par une déclaration liminaire positive. Que nenni ! Alors que le système éducatif est continuellement malmené, il traverse une crise majeure : où trouver de l'espoir, de l'enthousiasme, chaque jour l'envie d'aller au travail ...avec des annonces par les médias quand ce ne sont pas par les parents nous expliquant comment exercer le métier ?

Revenons aux constats :

- Que dire des dernières élections de décembre ? Notre démocratie professionnelle a été mise à mal par une faible participation qui aura été la grande gagnante du scrutin. Le ministère a-t-il des éléments de réponse sur le choix du système de vote, permettant à certains de voter sans trop de difficultés, laissant d'autres face à leurs écueils ? La procédure était bien moins complexe dans la fonction territoriale ou hospitalière. Le Spelc souhaite connaître votre position.... Y-a-t-il une volonté manifeste d'empêcher la démocratie de s'exprimer et la représentativité de s'afficher dans l'Éducation nationale?
- Que dire des dernières annonces de réforme ?
 - ✓ Qu'en sera-t-il de celle de la voie professionnelle, avec certes de nombreuses consultations mises en place ? Elle ne se profile pas clairement pour les professeurs de lycées professionnels en grande inquiétude. Il reste encore de nombreux points non résolus comme le statut des alternants dans l'enseignement privé et la rémunération des enseignants pour leur suivi. Où en est la concrétisation ? Nos collègues sur le terrain, interrogés, ne voient rien se dessiner pour la rentrée. Quand sauront-ils ce qu'il adviendra de leur emploi avec toutes ces transformations à venir ?
 - ✓ Qu'en sera-t-il avec une réforme annoncée du collège ? La suppression des heures de technologie de 6^{ème} est une fois encore annoncée par les médias. Que feront les professeurs concernés car ce ne seront pas forcément les professeurs de techno mais des professeurs de SVT-physique qui assurent cet enseignement ? Ils seront en perte d'heures dans l'Enseignement privé. Enlever des heures contrat pour les transformer en heures supplémentaires pour des maîtres du 1^{er} degré, quelle habileté !
Les dotations globales des horaires (DGH) arriveront dans les établissements dans les jours à venir et comment prévoir les services des maîtres concernés ? De qui se moque-t-on ? Si des maîtres du 1^{er} degré sont volontaires pour effectuer ces heures de soutien : qui s'occupera de leur classe pendant

ce temps-là ? Est-ce que ce sera le mercredi matin ? Sur quel budget ces heures seront-elles rémunérées ?

- ✓ Que dire de la réforme du lycée dont les annonces successives entretiennent un flou dans l'organisation de l'enseignement des mathématiques. Entre un pas en avant et deux pas en arrière nul ne sait à ce jour quels élèves bénéficieront de cet enseignement à la rentrée et aucun bilan n'est prévu pour entrevoir une direction.
- ✓ Que dire du calendrier des épreuves de spécialité (EDS) ? Se contenter de l'occupation des élèves après le mois mars, date des dernières évaluations des EDS avant les épreuves de juin, les propositions ont été peu nombreuses lors du comité de suivi, tant les acteurs de terrain sont convaincus d'une désertification des cours, par les élèves, à cette période. Le calendrier est remis en cause par tous les acteurs du terrain. Le ministère reste sourd.
- ✓ Qu'en sera-t-il de la réforme des retraites et de l'aménagement de la fin de carrière par la retraite progressive...pour les enseignants nés en 1963 ? Ils pouvaient prétendre à cette retraite progressive à la rentrée de septembre et se voient maintenant suspendre le traitement de leur dossier. Impossible alors de publier la quotité libérée en emploi vacant : paradoxal dans une gestion de contrainte des emplois dans certaines académies !
- Que dire de la résorption des maîtres délégués « travailleurs précaires » ? Dans l'Enseignement privé, 20 % des professeurs sont sous ce statut. Seront-ils un jour bénéficiaires d'une juste revalorisation à hauteur de leurs homologues du réseau public car la pénurie d'enseignants est bien réelle ? Comment les motiver à reconduire leur mission ?
- Que dire de la revalorisation salariale tant attendue et annoncée depuis des décennies ? Elle ne concernera pas tous les enseignants ni sans contrepartie. Nous l'espérons vraiment mais les enseignants, eux, n'y croient plus. Tous les chiffres de rémunération sont dans la presse, que signifie la pseudo concertation après avoir reçu les organisations syndicales du public ?
- Que dire du décret qui fixe les modalités du concours interne académique exceptionnel de recrutement de professeur des écoles ? Encore un effet d'annonce qui n'apporte que déception ! Ce concours n'est mis en place que dans trois académies alors que de nombreux délégués auxiliaires et suppléants sont en attente d'être contractualisés !
- Aujourd'hui, nous allons examiner le projet de circulaire sur le changement d'échelle de rémunération alors que des académies ont déjà produit les leurs.

Enfin...après avoir ramassé les fraises, allons conduire les bus ! La possibilité de cumuler un second travail comme conducteur d'autobus pour pallier la pénurie de chauffeurs est présentée comme une possibilité de revalorisation. Elle provoque dans l'opinion publique une déconsidération supplémentaire, laissant à penser que les professeurs ont le temps le matin ou le soir d'assurer le transport des élèves.